

Troisième séance du séminaire

"La cantate en France au XVIII^e siècle"

mardi 19 octobre 2021 à 14 h

La séance se tiendra dans les locaux de l'IREMus (2 rue Louvois, Paris) et en webinaire. Le nombre des places étant limité, prière de nous informer par avance de votre venue : nathalie.berthon-blivet@cnrs.fr. Le lien de connexion sera transmis sur demande.

Le séminaire triennal sur la cantate ambitionne de fédérer littéraires, musicologues et musiciens travaillant sur ce genre majeur en France au XVIII^e siècle. Les trois institutions partenaires accueillent chacune une séance par an, doublée d'un atelier d'interprétation, à Versailles (en 2022 dans le cadre de la masterclass d'Emmanuelle Haïm) et à Royaumont (dans le cadre de la résidence du Consort, dir. Justin Taylor).

Programme

Catherine Cessac : La cantate spirituelle dans la première moitié du XVIII^e siècle

Le genre la cantate spirituelle représente une infime part dans l'histoire de la cantate. Son inspiration provient avant tout de la musique spirituelle en langue française, répertoire aussi vaste que divers, où la composante littéraire est centrale. En ce qui concerne la cantate, l'essentiel des textes dû à Antoine Houdar de La Motte a été mis en musique par Élisabeth Jacquet de La Guerre, Sébastien de Brossard et Nicolas Clérambault entre 1708 et 1715. Autour des années 1735-40, René Drouard de Bousset est le dernier représentant du genre.

Directrice de recherche émérite au CNRS, Catherine Cessac est spécialiste de la musique française des XVII^e et XVIII^e siècles. Ses travaux portent essentiellement sur le compositeur Marc-Antoine Charpentier auquel elle a consacré un ouvrage (Fayard, 2/2004) et de nombreuses études (articles, éditions critiques...). Elle est également l'auteur de *Élisabeth Jacquet de La Guerre* (Actes Sud, 1995) et de *Nicolas Clérambault* (Fayard, 1998). Ces dernières années, elle s'est orientée vers de nouveaux domaines tels que la bibliographie matérielle ayant pour objet les manuscrits autographes de Charpentier et l'approche pluridisciplinaire dans *La duchesse du Maine (1676-1753), entre rêve politique et réalité poétique* (Classiques Garnier, 2016)

Jean-Philippe Goujon : La cantate selon André Campra : un mélange de « délicatesse » française et de « vivacité » italienne

André Campra (1660-1744), l'un des précurseurs du genre, composa trois livres de cantates françaises ainsi que plusieurs cantates détachées dont certaines furent composées pour l'Académie royale de musique. Cette particularité interroge car la cantate est a priori un genre destiné à la chambre, au concert, plutôt qu'à la scène. Que recouvre donc le terme de cantate dans l'œuvre de Campra ? Nous nous proposons, dans cette communication, de revenir en premier lieu sur le contexte esthétique du tout début du XVIII^e siècle, marqué par la querelle entre partisans de la musique française et partisans de la musique italienne, et qui s'exprime à la fois par une volonté de franciser les termes génériques italiens, et par des essais de composition dans le style italien sur des paroles françaises. Nous nous pencherons ensuite sur la conception esthétique qu'André Campra expose dans la préface de son premier livre de cantates (1708), fondée sur la volonté de mêler la « délicatesse » française à la « vivacité » italienne. Enfin, nous nous intéresserons à ce que recouvre le mot « cantate » dans l'œuvre de Campra, terme éminemment polysémique, dont la signification semble changer en fonction des lieux d'exécution (la chambre, l'Opéra, le théâtre jésuite) et qui ne correspond pas toujours à la définition du genre que donnera en 1712 le poète Jean-Baptiste Rousseau.

Jean-Philippe Goujon est professeur agrégé de musique et docteur en musicologie. Il enseigne actuellement l'histoire de la musique baroque au département de musique et musicologie de l'université de Tours en tant qu'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Il travaille actuellement à l'édition de sa thèse soutenue en décembre 2019 – *Hétérogénéité et discontinuité dans les ballets d'André Campra composés pour l'Académie royale de musique (1697-1740)* – ainsi qu'à l'élaboration du catalogue de l'œuvre d'André Campra.